

L'hon. M. MACKENZIE dit que l'honorable député constatera que, selon le discours du Trône, le rapport de l'ingénieur en chef du ministère doit être déposé à la Chambre. Il constatera également que le budget de cette année, comme celui de l'année dernière, contient une somme en vue du début des travaux le long du canal. Le gouvernement n'a pas encore décidé du tracé, le rapport venant tout juste d'être imprimé, et cette décision doit être prise avant que la deuxième partie de la question puisse trouver réponse.

* * *

LES MILLE-ÎLES

M. BROUSE demande si le relevé des îles du Saint-Laurent connues sous le nom des Mille-Îles est terminé; s'il ne l'est pas, quels progrès ont été réalisés; également, quelle politique le gouvernement entend suivre relativement à leur disposition future.

L'hon. M. LAIRD répond que les relevés viennent tout juste d'être parachevés. La politique du gouvernement consiste à tenir compte d'abord des réclamations des colons véritables des Îles et, dans un deuxième temps, à mettre aux enchères publiques les terres non occupées.

* * *

CONSEIL INDIEN EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. De COSMOS demande si le gouvernement a l'intention de créer en Colombie-Britannique un conseil de gestion des Affaires indiennes; si oui, combien de personnes doivent en faire partie, qui sont-elles et quel doit être leur salaire; également, le conseil aura-t-il le pouvoir de procéder à des nominations et de dépenser les sommes votées par le Parlement sans consultation préalable avec le ministre de l'Intérieur?

L'hon. M. LAIRD répond que le gouvernement précédent a adopté en juin dernier un décret en vue de créer le Conseil des commissaires des Indiens de la Colombie-Britannique, non pas le Conseil indien, et que le gouvernement actuel a pris des mesures, encore en voie d'exécution, en vue de donner suite à cette décision. Le décret envisageait une commission formée du Gouverneur-Général et de deux commissaires, le premier touchant 2 700 \$, les aides, 2 000 \$, mais aucune somme ne devrait être dépensée sans le consentement du ministre de l'Intérieur.

* * *

EXPLORATION GÉOLOGIQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. De COSMOS demande si le gouvernement a l'intention de poursuivre cette année les explorations géologiques de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. LAIRD répond que les modalités touchant les explorations géologiques ne sont pas encore décidées, mais que le gouvernement a l'intention de poursuivre l'exploration.

* * *

NAVIRES À VAPEUR ENTRE SARNIA ET LE LAC SUPÉRIEUR

M. WOOD (Hamilton) demande si le gouvernement a l'intention de subventionner les navires à vapeur entre Sarnia et le lac Supérieur et si ces navires à vapeur sont censés faire escale à Kincardine et Southampton.

L'hon. M. MACDONALD (Glengarry) répond que le gouvernement examine la question.

* * *

L'AMNISTIE

M. PALMER demande si le gouvernement a l'intention de décréter une amnistie pour toutes les infractions ou certaines infractions commises par des personnes ayant participé à l'insurrection de 1869 dans le Territoire du Nord-Ouest.

L'hon. M. MACKENZIE : Le gouvernement n'a pas l'intention pour le moment de décréter une amnistie pour quelque infraction que ce soit. (*Bravo! et applaudissements.*)

* * *

M. ARCHIBALD MCKELLER

M. STEPHENSON a donné avis de la question suivante, mais si elle est mise en discussion, il désire qu'elle soit réservée. Cette question vise à savoir si le gouvernement a l'intention de nommer l'hon. Archibald McKeller au poste de commissaire ou de surintendant du canal Welland, ou à tout autre poste relié à cet ouvrage public.

L'hon. M. MACKENZIE : Je suis parfaitement disposé à répondre à la question de M. Stephenson, s'il désire la poser.

M. STEPHENSON : Je ne désire pas la poser. (*Bravo! et appels au « retrait de la question ».*)

* * *

LÉGISLATION PROVINCIALE

M. MASSON propose le rapport de la correspondance sur la législation provinciale. — Motion adoptée.

* * *

ENTRÉE DE LA MACHINERIE EN FRANCHISE DE DROITS

M. YOUNG propose un rapport indiquant en détail la quantité et la nature des machines entrées au Canada en franchise de droits, selon un décret permettant l'entrée en franchise de droits de machines non fabriquées dans la Puissance, ledit rapport devant porter sur les trois dernières années. Il souhaite pouvoir déterminer la quantité de machines entrées au pays en vertu de ce décret.

De nombreux indices laissent croire que le décret a été utilisé à maintes reprises pour faire entrer de grandes quantités de machines semblables à celles qui sont fabriquées au pays. Il considère que justice doit être faite à cet égard dans l'intérêt de nos manufactures.